

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lundi 10 octobre (9h00) au jeudi 10 novembre 2022 (18h00)

Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Hanches sur le site d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « le cochonet »

Par arrêté du 15 septembre 2022, M^{me} le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (32 jours consécutifs) relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Hanches sur le site d'une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « le cochonet », déposé par la société SAS ENGIE PV HANCHES (215 rue Samuel Morse – le Triade II – parc d'activités Millénaire II – 34000 MONTPELLIER), et préalable à la demande de permis de construire. La commune concernée est : HANCHES. Le projet consiste en la création de 13 344 panneaux solaires (surface projetée au sol de 3,1 ha environ pour une puissance de 7,3 MWc), d'un poste de livraison et de deux postes de transformation.

Le dossier comprend une demande de permis de construire, une étude d'impact, son résumé non technique, le constat d'absence d'avis de l'Autorité environnementale ainsi que les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire.

Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Hanches
- en version électronique sur les sites internet suivants : www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public et www.projets-environnement.gouv.fr.
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Hanches
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Hanches
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Hanches
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Philippe BROCHARD, cadre du secteur bancaire en retraite, aux dates et heures suivantes à la mairie de Hanches, siège de l'enquête :

lundi 10 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
samedi 22 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
jeudi 10 novembre 2022 de 15h00 à 18h00

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre présent dans la mairie de Hanches. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public. Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Thibault MARTIN, Chef de projets Développement Multi-ENR à l'adresse électronique suivante : hanches.egn@engie.com. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans la mairie de Hanches, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Madame le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.